



## ACCONS

### Note de synthèse du Compte Administratif 2021

#### CONTEXTE

L'exécution du budget 2021 s'est déroulée dans un **contexte** :

- **budgétaire** relativement stable par rapport à 2020.
- **démographique** : en baisse de 4% le nombre d'habitants étant passé de 407 habitants en 2020 à 391 en 2021 suite au recensement effectué en 2020.
- **économique et social** qui sans être alarmant se détériore légèrement. Notre commune est encore considérée comme ayant un potentiel fiscal important ce qui n'est pas ressenti ainsi par la population qui ne peut pas assumer d'augmentation d'impôts. Par ailleurs, l'activité incertaine des industries du bassin des Boutières entraîne un manque d'attractivité, d'où une baisse, faible mais régulière de la population et de très rares constructions de maisons individuelles (2 entre 2014 et 2021). Cette tendance semble s'inverser à partir de 2022 suite à la crise COVID.

#### ANALYSE GENERALE

**Le Compte Administratif 2021 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 124 067 €.** Ce résultat très positif s'explique par un emprunt de 75 000 €, la perception de 69 889 € de subventions et des dépenses de fonctionnement en baisse.

**Les priorités dans l'exécution du budget** sont de limiter au maximum la progression des frais de fonctionnement à caractère général et de gestion courante afin de dégager des marges de manœuvre pour les investissements.

Le budget consolidé s'élève à 453 470 € en dépenses et 586 969 € en recettes dont 54 041 € reportés de 2020.

**La section de fonctionnement s'élève :**

- en dépenses à 167 473 € contre 184 344 € en 2020. Cette baisse de 16 871 € (9,15%) est essentiellement la conséquence de la diminution de 2 postes :

- Entretien de la voirie : seulement 3 000 € consacrés à ce poste contre 16 000 € en 2020.

- Entretien du matériel roulant : 1 800 € contre 8 322 € en 2020 pour l'entretien du tracteur multi services, de l'étrave de déneigement et de l'épareuse.

Aucun poste n'a augmenté de façon notable.

- en recettes à 291 541 € dont 237 500 € de recettes propres à l'exercice et 54 041 € de report de 2020.

Cette baisse, par rapport à 2020 de 3343 € soit 2,38% de recettes propres à l'exercice est l'effet conjugué de :

- la hausse des impôts locaux de 7 657 € soit 5,82%, due à une compensation de la taxe d'habitation par l'Etat, favorable pour la commune puisque les taux de TFB et TFNB n'ont pas varié en 2021.

- et de la baisse de la dotation de fonctionnement versée par l'état et du fonds de solidarité versé par le Département.

#### **La section d'investissement s'élève pour l'exercice :**

- en dépenses à 285 996 € (y compris report de 2020) pour les principaux travaux suivants : aménagement de la traversée de Brolles, rénovation des murs de l'église et fin de paiement des travaux d'enfouissement à Chaussinand.

- en recettes à 295 428 € dont 25 977 € de remboursement de la TVA.

Soit exceptionnellement, un excédent de 9 431€ conséquence de l'enregistrement dans le même exercice d'un emprunt de 75 000 € pour les travaux de Brolles et de 69 889 € de subventions du Département, de la Région, de Val'Eyrieux et du SDE pour les travaux précités en dépenses.

**Les taux des impôts locaux** n'ont pas évolué depuis 4 ans, après une baisse de 3 points entre 2014 et 2016 de la TFB et sont les suivants :

TBF : 35,78 %. Ce taux inclus pour la première fois la part départementale qui est reversée à la commune afin de compenser la perte de Taxe d'Habitation. Cette évolution n'a aucune incidence sur le montant final à payer par les contribuables

TFNB : 100,53%.

## **ANALYSE STRUCTURELLE**

**Les dépenses de l'exercice (sans les résultats reportés) se répartissent** donc de la façon suivante : 47% pour le fonctionnement et 53% pour l'investissement.

**La structure des recettes** de fonctionnement proprement dites (à l'exception des reports et virements de la section de fonctionnement) est la suivante :

- Impôts locaux et compensation par l'état de la taxe d'habitation : 59,57%
- Dotations et participations, remboursement TVA et produits des services : 40,43%

**La capacité d'autofinancement brute 2021** est de 76 661 €, en hausse de 13% par rapport aux années précédentes et correspond à 196 € par habitant soit supérieure à la moyenne des communes de moins de 500 habitants au niveau national (172) mais inférieure à la moyenne de la même strate au niveau départemental (230).

**La capacité d'autofinancement nette**, c'est-à-dire après déduction du remboursement du capital de la dette, est de 70 119 € soit 179 € par habitant, supérieure à celle des communes de même strate qui s'élève à 98 € par habitant au niveau national et 126 € au niveau départemental.

La commune a donc dégagé, en 2021, des économies de fonctionnement pour financer ses investissements.

**Endettement** : la commune a deux emprunts bancaires en cours :

- Un emprunt a été souscrit en 2018 pour les travaux d'enfouissement des réseaux à Villebrion : 100 000 € remboursables en 15 ans.
- Un autre emprunt a été souscrit en Juillet 2021 pour l'aménagement de Brolles : 75 000 € remboursables en 10 ans à partir de 2022.

L'annuité de la dette bancaire en 2021 est de 7 790 € et le capital remboursé de 6 542 €.

Le poids du capital de la dette au 31/12/2021 est de :

- Prêt bancaire : 146 966 €.
- Prêt SDE pour l'enfouissement de l'électrification (sans intérêt) : 88 857 €.

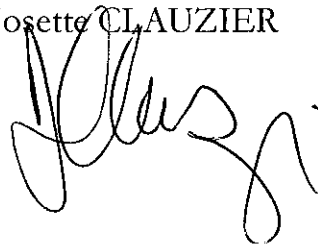
Soit un total de 235 823 €, 607 € par habitant, ratio très supérieur à la moyenne des communes de moins de 500 habitants soit 505 € mais inférieur à la moyenne départementale qui est de 890 €.

La capacité de désendettement (dette/épargne brute) était en 2021 de 3,36 ans (la dernière moyenne connue des communes de même strate est de 5,8 ans et au-dessous de 6, la situation d'endettement n'est pas alarmante).

Fait à Accons, le 5 avril 2022

Le Maire,

Josette CLAUZIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Josette Clauzier', written over the printed name.